

ni considération, il avait toujours un mot d'éloge ou d'encouragement pour les autres. Ce qui dépasse peut-être tout le reste, et qui plus que toute autre chose pouvait nous révéler le noble patriotisme qui inspira toute sa vie, c'est le sacrifice personnel dont il paya les grands services qu'il a rendus à son pays.

Homme d'une grande capacité et de talents considérables, Lapointe aurait pu, s'il en avait éprouvé l'envie, accumuler, sinon une fortune personnelle, du moins une quantité suffisante des biens de ce monde pour lui permettre d'envisager des années de loisirs relatifs, à l'abri des fatigues de la vie publique et des inquiétudes qu'elle entraîne au point de vue de la santé et de la fortune. Jusqu'à la fin de ses jours, il a choisi, au contraire, de consacrer tous ses grands talents au service de son pays.

Maintes et maintes fois, bien que les années de fatigues qu'il avait déjà connues n'aient pas été sans laisser leurs traces, il chassa toute idée de répit, de retraite ou de récompense, et décida de continuer à faire partie de la Chambre des communes afin de pouvoir, si la Providence lui donnait de vivre, conserver sa place jusqu'au bout à la première ligne de combat. Voilà, à mon avis, la preuve de la véritable grandeur et du caractère le plus noble.

Le droit, personne ne l'ignore, était la profession qu'il avait choisie. Dans la mesure où il l'a exercée, sa profession ne lui a servi que de marchepied pour parvenir au champ d'action plus vaste que lui offrait dans l'intérêt de l'Etat le parlement de son pays. Eût-il accordé à la pratique du droit le temps et l'énergie qu'il a consacrés à la politique et aux affaires publiques, son nom aurait trouvé place, je crois, sur la liste des juristes distingués qui sont parvenus aux plus hauts postes judiciaires dans notre pays.

Dans des circonstances bien peu différentes il aurait certainement atteint, semble-t-il, au sommet de l'existence politique. A la convention libérale de 1919, Lapointe comptait déjà quinze années de vie parlementaire, puisqu'il avait été député sans interruption depuis 1904. Il jouissait d'une grande expérience parlementaire, parlait couramment les deux langues, et tous le reconnaissaient comme un des grands chefs de file du Parlement. Je ne comptais alors moi-même que bien peu d'années d'expérience parlementaire. Elu en 1908, j'avais été député jusqu'en 1911, mais je m'étais trouvé sans mandat de 1911 à 1919; je n'étais pas membre du Parlement quand eut lieu la convention. Malgré une expérience parlementaire plus considérable et des droits mieux établis, Lapointe refusa résolument à ses amis l'autorisation de le mettre en nomination à la convention; il préféra

appuyer ma candidature. Depuis lors il s'est généreusement contenté de la distinction de lieutenant et d'associé, rôle qu'il a gardé jusqu'à sa mort et qu'il a rempli avec la plus grande loyauté et le zèle le plus ardent.

J'aime à croire que nous avons tous deux partagé la succession de Laurier. Si d'une part j'ai eu l'honneur de succéder à Laurier dans la direction du parti, il a eu, d'autre part, la distinction de succéder à Laurier comme représentant de la circonscription historique de Québec-Est et comme porte-parole de sa race devant la population des autres provinces du Canada. Cette coopération durable et heureuse s'est inspirée de notre commune loyauté à un grand libéral et grand Canadien ainsi qu'à l'idéal impérissable qu'il caressait. Je me demande si l'histoire politique du Canada peut offrir un exemple d'amitié plus loyale, plus constante et plus solide que celle qui nous a unis aussi intimement pendant les quelque vingt années où nous avons dirigé ensemble les affaires du pays. Nous avons collaboré à la même tâche dans un but commun; l'unité de notre patrie et son maintien à une place d'honneur parmi les nations libres qui forment la communauté des nations britanniques.

L'ancien ministre de la Justice a joué un rôle important dans les affaires mondiales. Il a souvent représenté le Canada à l'étranger et s'est toujours acquitté de ses fonctions avec habileté et distinction. Souvent, il a été notre représentant aux conférences impériales de Londres, à la Société des nations de Genève, auprès du gouvernement français de Paris, et, au sein de l'empire, auprès de celui d'Australie, à Sydney; de plus, il a pris part à la négociation de traités avec les Etats-Unis, à Washington, et aux délibérations de conférences internationales chez nos voisins d'outre-frontière et en d'autres pays. Dans le domaine international, où il s'efforçait d'exposer le point de vue canadien, on est surpris de la contribution importante qu'il a apportée à l'orientation du développement de la communauté des nations britanniques ainsi qu'à l'acheminement des relations internationales vers un ordre nouveau.

L'amitié personnelle et politique qui existaient entre Ernest Lapointe et moi-même était si intime et durait depuis un si grand nombre d'années que je ne puis exprimer le vide que son absence a créé autour de moi. Je préfère m'arrêter au bien que m'a fait cette longue et intime collaboration dans la vie publique du Canada plutôt qu'à la perte irréparable que me fait subir le départ de ce grand ami.

Pendant la période difficile que nous traversons—la plus difficile de toute l'histoire du monde—la chose pour laquelle je suis re-